Version I 2023/06/01

IFSanté Chartres
☎ **02.37.30.30.86**
Fax 02.37.30.32.49
E mail : secifsi@ch-chartres.fr
Site : https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous êtes admis(e) à l'IFSanté CHARTRES pour l'année 2023/2024 et l'équipe pédagogique vous en félicite.

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires pour garantir les conditions optimales à votre rentrée.

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Administratif (cf pages 2 à 5 et Annexe 2)
Médical (cf pages 6 à 8 et Annexe 1)
Financier (cf page 3 et Annexes 3 et 4)

RENTRÉE

LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

IFSANTE CHARTRES
7 RUE PHILIPPE DESPORTES
28000 CHARTRES

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

IFSanté CHARTRES
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES

AVANT LE :

- **19 juillet 2023 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 01/06/2023 et le 10/07/2023
- **25 août 2023 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 11/07/2023 et le 20/08/2023

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 21 août 2023, l'inscription administrative doit se faire dans les plus brefs délais après l'acceptation.

ADMINISTRATIF - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 copie de la carte nationale d'identité en cours de validité (les deux faces doivent être imprimées l'une sous l'autre dans un format lisible)
- 1 copie du titre de séjour en cours de validité pour les étudiants de nationalité étrangère
- 1 copie du baccalauréat
- 1 curriculum vitae à jour
- 3 photos d'identité découpées avec vos nom et prénom au dos de chaque photo
- 2 enveloppes timbrées (tarif urgent) libellées à votre nom et adresse familiale
- 1 attestation d'assurance "Responsabilité Civile" précisant la date d'échéance. Il n'est pas utile de souscrire une assurance scolaire supplémentaire auprès de votre assureur. La couverture "Responsabilité Civile" est comprise dans la plupart des contrats d'assurance.
- La fiche d'inscription (Annexe 2 - page 11)
- 1 copie de votre attestation de Sécurité Sociale (qui précise la date d'échéance) si vous avez votre propre numéro ou celle de vos parents ou conjoint si vous êtes ayant-droit.
- 2 Relevés d'Identité bancaire à votre nom
- Le certificat d'aptitude physique et psychologique établi par un médecin agréé (Cf Dossier médical page 8) + Liste des médecins agréés si le certificat a été fait par un médecin hors Eure et Loir
- 1 chèque d'un montant de 170 € libellé à l'ordre de "Régie IFSI" pour les droits d'inscription universitaire (Cf "Frais d'inscription - page 3)
- La feuille "Situation au 01 MARS 2023" (Annexe 4 - page 13)
- L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) comportant le QRCode. Le paiement d'un montant de 100 € se fait directement sur le site de la CVEC (Cf "Frais d'inscription - page 3)
- Si vous êtes admis définitivement sur Parcoursup : Une attestation d'admission
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professonnelle Continue et que vous aviez effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation de désinscription de Parcoursup
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous n'aviez pas effectué une insciption sur Parcoursup : une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup
- Si vous êtes inscrits à Pôle Emploi : une attestation "Avis de situation"- Quelle que soit l'activité salariée que vous avez eue (CDD, emploi saisionnier, etc), nous vous recommandons de vous inscrire à Pôle Emploi avant la rentrée.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

FRAIS D'INSCRIPTION

↳ Droits d'inscription : 170 € : chèque à fournir **(Si le tarif change nous vous demanderons un nouveau chèque à la rentrée)**
↳ Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 100 €
(paiement en ligne : MesServices.Etudiant.gouv.fr)
Les étudiants boursiers doivent s'acquitter de la CVEC et feront la demande de remboursement après la décision de la commission d'attribution des bourses. **Les étudiants pris en charge en « Promotion Professionnelle » sont exemptés de l'acquittement de la CVEC.**

FRAIS DE SCOLARITE

Coût pédagogique : (Financement employeur : 7200 € par an – Autofinancement : 6900 € par an) = Tarif 2023/2024 (réévalué tous les ans)

Le coût pédagogique de la formation peut être pris en charge selon la situation individuelle du candidat par :

. Le Conseil Régional : Les conditions de prise en charge du financement des formations (Cf Annexe 3 – page 12) sont consultables sur le site :
https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social

. L'employeur (établissement public) : Financement au titre de la Promotion Professionnelle : demande écrite à faire auprès de l'employeur à l'inscription aux épreuves de sélection ou lors de l'inscription sur Parcoursup.
. L'employeur et l'OPCO/OPCA (Etablissement privé ou public)

↳ Si les coûts pédagogiques de votre formation sont pris en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, **fournir une attestation de prise en charge.**

BOURSES REGIONALES D'ETUDES

➔ Pour la demande de bourse, vous devez vous inscrire sur www.aress.regioncentre-valdeloire.fr du **19 juin 2023** au **29 septembre 2023**, date de clôture du site.

➔ Tant que la commission d'attribution des bourses ne s'est pas réunie, **tous les étudiants** doivent s'acquitter des droits d'inscription.

➔ La restitution des droits d'inscription s'effectuera automatiquement pour les étudiants boursiers sur le premier semestre.

➔ Pour le remboursement de la CVEC, vous devrez adresser, si vous êtes boursier, votre demande directement au CROUS.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSURANCES

Le CH de CHARTRES souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la Sécurité Sociale. **Une assurance « responsabilité civile <u>personnelle</u>» est obligatoire pour suivre la formation**. (Cf Liste des pièces à fournir – page 2). Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.

COURS (sous réserve de modification)

La formation se déroulera du 04/09/2023 au 03/07/2026 inclus et débutera par 5 semaines de cours. Ces derniers ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine annualisées. Amplitude horaire : 8h00 - 18h00

STAGES en 1ère Année (sous réserve de modifcation)

Semestre 1 : STAGE de 5 semaines du 09/10/2023 au 10/11/2023
Semestre 2 : STAGE de 10 semaines du 12/02/2024 au 15/03/2024 et du 27/05/2024 au 28/06/2024

Les terrains de stages sont attribués par l'IFSI.
Les étudiants sont amenés à faire des stages hors agglomération chartraine.
Les horaires de stage peuvent avoir une amplitude entre 6 H. et 22 H. (Ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour utiliser les transports en commun).
L'étudiant peut être amené à être en stage le week-end ou les jours fériés.
Compte-tenu de ces éléments, l'étudiant doit faire preuve d'autonomie pour les déplacements lors des stages.

VACANCES SCOLAIRES (sous réserve de modifcation)

Vacances de Noël	Vacances de Printemps	Vacances d'Eté
du 25/12/2023 au 07/01/2024 inclus	du 22 au 28/04/2024 inclus	du 01/07/2024 au 01/09/2024 inclus

DIVERS

- Deux certificats de scolarité seront délivrés début septembre dès lors que le dossier d'inscription sera complet.
- Les étudiants peuvent prendre leur repas du midi au restaurant du personnel des Hôpitaux de Chartres (Site de l'Hôtel Dieu à Chartres et site de Louis Pasteur au Coudray) au tarif CROUS.

(Règlement uniquement par chèque à l'ordre de Régie IFSI – Tarif 2022/2023 : 3,30 € le repas Tarifs 2023/2024 non communiqués à ce jour)

DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

En application de l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :
« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

AMENAGEMENTS D'ETUDES

En application de l'article 4-1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas suivants :

- *Activités complémentaires aux études : étudiants salariés, [...] étudiants engagés dans plusieurs cursus, [...] artistes et sportifs de haut niveau [...]*
- *Situations personnelles particulières : femmes enceintes, [...] étudiants chargés de famille [...], étudiants en situation de handicap [...]*

DOUBLE INSCRIPTION Université TOURS **(pas avant mi-juillet 2023)**

Vous devrez faire une inscription en ligne auprès de l'Université de Tours afin d'accéder à la plate-forme de cours en ligne et d'obtenir votre grade de licence une fois diplômé.

CollegiumSanté Centre-Val de Loire — université de TOURS

Lorsque vous intégrez un IFSI, vous devez procéder à une **double inscription** :

- D'abord à l'IFSI en complétant et en renvoyant le dossier à l'IFSI avec les documents demandés
- puis à **l'université de Tours** en vous inscrivant à partir de la mi-juillet et une semaine au moins après la validation de votre vœu **Parcoursup** sur le site internet du **Collegium Santé Centre-Val de Loire** https://collegium.sante.cvl.univ-tours.fr/ ou de l'université https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/double-inscription-etudiants-paramedicaux-universite-de-tours

Grâce à cette double inscription, vous pourrez :

- Obtenir votre **certificat de scolarité**
- Accéder à la **plate-forme** de cours en ligne Moodle via l'Environnement Numérique de Travail de l'Université (ENT)
- Bénéficier de certains **services de la vie étudiante** (Médecine préventive, actions culturelles ou sportives)
- Obtenir votre **grade de licence** une fois diplômé(e)

Pour vous inscrire à l'université de Tours, vous devrez vous munir des numéros suivants :

- Parcoursup
- CVEC
- INE
- Etudiant si vous avez déjà été inscrit à l'université de Tours

⚠ Les droits d'inscription sont à régler une seule fois à **l'IFSI**. A la fin de votre inscription à l'Université de Tours vous devez arriver à **0 euros** sinon votre inscription sera incomplète et non valide. Vous ne devez pas faire parvenir de document papier à l'Université de Tours.

DOSSIER MEDICAL

Conformément à l'article 91 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article Ier du présent arrêté est subordonnée à la production du dossier médical comprenant les documents énumérés ci-dessous.

A fournir obligatoirement au plus tard le jour de la rentrée (04/09/2023) :

A adresser à l'IFSanté Chartres, 7 rue Philippe Desportes - 28000 CHARTRES :

1) Un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession. (Cf page 8)
La liste des médecins agréés pour le département de l'Eure et Loir se trouve en Annexe 1 (pages 9 et 10).
Pour les autres départements vous pouvez demander la liste des médecins agréés de votre département auprès de votre Agence Régionale de Santé **(Dans ce cas vous voudrez bien nous faire parvenir cette liste avec votre certificat).**

A adresser si possible avant le 18/08/2023, par courrier à l'Hôpital Louis Pasteur - Service Santé au Travail – BP 30407 – 28018 CHARTRES Cedex ou par mail à medtrav@ch-chartres.fr :

2) Un certificat médical de vaccinations (Cf page 7).

Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France			
Anti-diphtérique	Anti-tétanique	Anti-poliomyélitique	Anti-Hépatite B

3) Preuve d'une immunisation contre l'Hépatite B
Pour cela, vous devez présenter un résultat de sérologie > 10 et la preuve de votre vaccination
- Si vous n'êtes pas vacciné(e) : vous devez débuter dès maintenant la vaccination (dans ce cas, un schéma de vaccination rapide est possible à J0, J7 et J21, avec une sérologie effectuée à 6 à 8 semaines après).
- Si vous êtes vacciné(e) mais que votre sérologie est <10, un rappel est nécessaire et une nouvelle sérologie sera à effectuer 6 à 8 semaines après.

4) Les résultats des prises de sang pour les sérologies : Hépatite B et si nécessaire varicelle, rougeole, oreillons et rubéole.

5) Une photocopie de votre carnet de vaccinations : pages concernant les vaccinations Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche, Hépatite B, ROR, BCG, Test tuberculinique (IDR) datant de moins de 3 mois et maladies infantiles contagieuses.

6) Une copie du compte-rendu d'une radiographie pulmonaire de moins de 3 mois.

Pour les Promotions Professionnelles du C.H. de Chartres et les agents ayant travaillé au C.H. de Chartres, contacter le 02.37.30.32.56 (Service Santé au Travail) avant de commencer le dossier médical.

L'admission définitive est subordonnée à la réception de ce dossier médical en complément des pièces du dossier administratif. Les stages ne pourront pas être réalisés sans production des certificats mentionnés ci-dessus.

IFSanté
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

CERTIFICAT DE VACCINATIONS - Etudiant en Soins Infirmiers

Nom ..... Nom de naissance .....
Prénom ..... Date de naissance .....
Mail ..... Numéro de tél .....
Adresse postale : .....Code postale : ..... Ville : .....

Avant votre entrée à l'IFSanté, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

Le document suivant devra être complété par votre médecin et envoyé si possible avant le 18/08/2023 à l'adresse suivante avec les copies demandées :

Secrétariat du service de Santé au Travail- Hôpital Louis Pasteur-BP 30407-28018 CHARTRES Cedex – mail : medtrav@ch-chartres.fr - Tel 02 37 30 32 56

NB : Pour les étudiants en promotion professionnelle et ceux ayant déjà travaillé au CH Louis Pasteur de Chartres, merci de contacter le service de santé au travail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DIPHTERIE-TETANOS-POLIO +/- COQUELUCHE	
Dernier rappel (**date et nom du vaccin, joindre copie du carnet**) = ...	
HEPATITE B	
VACCINS HEP. B **Dates et noms des vaccins (joindre copies du carnet)** : 1ère injection =..... 2ème injection =..... 3ème injection = ... Rappels = ...	Sérologie Hépatite B = Anticorps Anti-HBs (Un taux d'anticorps supérieur ou égal à 10UI/L est considéré comme protecteur. Si le taux est <10 ou compris entre 10 et 100 UI/L, la recherche de l'antigène HBs est nécessaire) **Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir)**= .....
TUBERCULOSE	
BCG (l'obligation de re-vaccination a été supprimée) **Dates et noms des vaccins joindre copie carnet**(préciser le mode de vaccination : monovax, intradermique, scarification)	TEST tuberculinique de moins de 3 mois **Date et mesure en mm (joindre la copie du carnet)**= ....
ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE	
Dates et noms des vaccins ou maladie contractée (joindre copie carnet) = ... Si aucun vaccin ROR ou un seul : consulter médecin traitant pour nouvelle injection (nécessité d'avoir eu 2 vaccins ROR pour une immunité correcte)	
SEROLOGIES VARICELLE	
VARICELLE **Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir)** = ... (si Varicelle dans l'enfance, sérologie inutile mais joindre copie carnet l'attestant)	
RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE MOINS DE 3 MOIS **Joindre la copie du compte-rendu**	

Fait le Signature et cachet du praticien

IFSanté
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tél : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

Le document suivant devra être complété par un médecin agréé et envoyé au plus tard avant le 04/09/2023 à l'IFSanté à l'adresse ci-dessus.

CERTIFICAT MEDICAL

Etudiant en Soins Infirmiers

Je soussigné, Docteur en médecine, agréé .....certifie que :

NOM et Prénom : .....épouse :.....

Né(e) le :..... à .....

Domicilié(e) à : .....

.....

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'INFIRMIER.

CACHET

Fait à .....

Le : .....

Signature :

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES
Liste mise à jour le 16/03/2023 - Validité : 30/09/2025
Annexe à l'arrêté Préfectoral n° 2023-DD28-PPSMS-MA-0008

Nom-Prénom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES					
Dr RIFFAULT	Eric	9 rue d'Alluyes	28800	BONNEVAL	02 37 47 21 32
Dr CAMUS	Eric	3A rue des Acacias	28160	BROU	02 37 47 36 63
Dr RIVIERE	Philippe	4 rue Félibien	28000	CHARTRES	02 37 21 15 79
Dr MEZHOUD	Mohamed	Centre Hospitalier - Route de Jallans	28200	CHATEAUDUN	02 37 44 44 16
Dr ROUDIERE	Camélia	MSP - 27 rue de Marsauceux	28500	CHERISY	02 37 43 76 96
Dr POURCYRUS	Franck	4 Place de l'Eglise	28290	COMMUNE NOUVELLE D'ARROU	02 34 40 13 37
Dr DIDOUT	Charles	MSP - 9 rue de la Gare	28230	EPERNON	02 34 40 31 52
Dr ANTOINE	Bernard	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Dr BESSE	Jean-Luc	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Dr BELGHIT-MAAHLEM	Djamila	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	06 51 77 76 26
Dr RIVOAL	Bernard	MSP - 12 rue de Châteaudun	28150	LES VILLAGES VOVEENS	02 37 99 27 27
Dr COMBECAVE-VIAUD	Geneviève	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	06 11 70 60 56
Dr DEHEUVELS	Jean-Paul	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	06 79 85 10 91
Dr MAINETTI	Philippe	MSP - 3 rue Geneviève Raindre	28130	MAINTENON	02 37 27 16 16
Dr SAVATIER	Rim	Hôpital Privé d'Eure-et-Loir - 2 rue Roland Buthier	28300	MAINVILLIERS	06 79 64 28 19
Dr RICHARD	Jean-Jacques	58 rue Paul Deschanel	28400	NOGENT-LE-ROTROU	02 37 52 53 23
Dr COCHELIN	Jean-Pierre	29 Route de Moronval	28500	STE GEMME MORONVAL	02 37 42 17 18
MEDECINS SPECIALISTES					
ANESTHESIE REANIMATION					
Dr AUBIN	Pierre-André	Centre Hospitalier - Avenue de l'Europe	28400	NOGENT-LE-ROTROU	02 37 53 75 75
CARDIOLOGIE					
Dr ALBERT	Franck	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	06 14 66 17 93
Dr DEMICHELI	Thibaud	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 32 65
CHIRURGIE GENERALE					
Dr HUSSET	Anis	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 55 51
Dr PAPPALARDO	Eric	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 52 53
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE					
Dr DORIO	Djimamnodji	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 61
GERIATRIE					
Dr ADJIM	Mortada	Centre Hospitalier - 34 rue du Docteur Maunoury	28000	CHARTRES	02 37 30 37 05
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE					
Dr MALENGA	Marc	10 rue de la Colombe	28500	VERNOUILLET	06 60 65 62 29
NEPHROLOGIE					
Dr ALBERT	Catherine	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 79

ANNEXE 1

OPHTALMOLOGIE					
Dr LEROUX	Frédéric	1 A rue de la République	28110	LUCE	02 37 30 47 60
OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE					
Dr BOUAZZA	Mamar	38 rue de Nuisement	28500	VERNOUILLET	06 60 39 96 72
PNEUMOLOGIE					
Dr RABUT	Hong	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 30 Poste 77364
PSYCHIATRIE					
Dr DUBOS	Pierre-François	CMPP - 25 rue Nicole	28000	CHARTRES	02 37 36 31 77
Dr HELARY	Philippe	CMP - 55 avenue du Général Leclerc	28100	DREUX	02 37 50 07 18
Dr PARIS	Pierre	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 51 54
Dr SCOREI-POPESCU	Daria	Centre Hospitalier Henri EY - CPC - 1 rue des Venelles	28630	LE COUDRAY	02 37 88 75 39
Dr CRESCENT NASCIMENTO	Corentin-Damase	Centre Hospitalier Henri EY - Site de Morancez - 129 rue de Chartres	28630	MORANCEZ	02 37 30 39 70 ou 02 37 30 39 60
Dr PREVOST	Philippe	Uniquement pour siéger au Conseil Médical formation restreinte			
RHUMATOLOGIE					
Dr OULD HENNIA	Ahmed	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 30 Poste 77320
UROLOGIE					
Dr ABDEL KADER	Talal	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 52 53

◄ FICHE D'INSCRIPTION - FORMATION INFIRMIERE – RENTREE 2023 ►

ANNEXE 2

◄ A compléter et à joindre au dossier d'inscription ►

ETAT CIVIL

Mme ❑ M ❑ NOM DE FAMILLE _____
(nom de naissance pour les femmes mariées)

NOM D'USAGE _____

Prénoms _____
(dans l'ordre de ceux inscrits sur la carte d'identité)

Né(e) le ____/____/____ Lieu de naissance _____Dpt :_____

Pays _____ Nationalité _____

COORDONNEES RESPONSABLE LEGAL

Adresse _____

_____

Code Postal_____ Commune_____

Téléphone portable _____

Mail _____@_____

COORDONNEES DE L'ETUDIANT (Si différentedu domicile parental)

Adresse _____

_____

Code Postal_____ Commune_____

Téléphone portable _____

Mail _____@_____

N°Immatriculation Sécurité Sociale : _____

Situation familiale : Marié(e) ❑ Divorcé(e) ❑ Célibataire ❑ Pacsé(e) ❑
Veuf(ve) ❑ Séparé(e) ❑ Concubinage ❑

Nombre d'enfants – Age(s) : _____

Permis de conduire: ❑ Oui ❑ Non
Moyen de locomtion : ❑ Voiture ❑ Bus ❑ Autres : _____

SITUATION DE HANDICAP

Etes-vous en situation de handicap ? : ❑ Oui ❑ Non - Si oui ❑ dossier MDPH
Souhaitez-vous bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens au cours de votre cursus scolaire ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui prendre contact avec les référents handicap
(mpepineau@ch-chartres.fr – cmorin@ch-chartres.fr)

CATEGORIE D'INSCRIPTION

☐ Personne en reconversion professionnelle (FPC)
(justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bachelier ou non bachelier)

☐ Parcoursup

Diplômes obtenus (Précisez la spécialité)	**Année d'obtention**
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

N° INE(BEA) pour les bacheliers (n° se trouvant sur le relevé de notes du baccalauréat) _____

Etes-vous titulaire de l'AFGSU Niveau 2 : ☐ Oui ☐ Non Date d'obtention _____
(Attestation Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

SITUATION ACTUELLE (si vous êtes concerné(e))

☐ Emploi actuel :_____
Lieu (Nom et adresse employeur) : _____

_____

Depuis le :_____

CDD ☐ CDI ☐ titulaire ☐ intérim ☐ CAE ☐
Autre : _____

Avez-vous démissionné depuis moins de 6 mois ? ☐ Oui ☐ Non
(L'abandon de poste et la rupture conventionnelle ne sont pas considérés comme démission)

☐ En congé parental Depuis le : _____

☐ En disponibilité Depuis le : _____

☐ Inscrit(e) comme demandeur d'emploi au Pôle Emploi Depuis le : _____
N° d'identifiant : _____ Lieu d'inscription Pôle Emploi :_____

Ferez-vous une demande de Congé Individuel de Formation ? ☐ Oui ☐ Non

Demanderez-vous une bourse ? ☐ Oui ☐ Non
(Cf « Critères de prise en charge des aides financières à l'entrée en formation »)

Personne à prévenir en cas d'urgence :
*NOM*_____ _____ *Prénom* _____

*Adresse*_____*Portable*_____

*Lien de parenté*_____

ANNEXE 3

FINANCEMENT DES FORMATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1er janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

CRITERES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES FORMATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL :

coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux

(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et campus et frais de scolarité).

Afin de vous informer au mieux en ce qui concerne la prise en charge du coût pédagogique de la formation, merci de consulter le site du Conseil Régional Centre-Val de Loire : https://orientation.centre-valdeloire.fr/secteur-de-la-sante-et-du-social

ANNEXE 4

SITUATION AU 01 MARS 2023

Etudiant ❑*	**Demandeur d'emploi** ❑* (Bénéficiaire ou non d'une allocation) Date d'inscription : _____ N° identifiant : _____	**Salarié** ❑* Nom de l'Employeur (entreprise) : _____ Code Postal :_____ Ville : _____ ❑* Public ❑* Privé Fonction :_____	**Type de contrat :** ❑* CDI**(1)** Date de début du CDI : _____ ❑* CDD**(1)** Date de fin du CDD :_____ ❑* Contrat aidé ❑* Apprentissage ❑* Disponibilité de la fonction publique ❑* Service civique ❑* Artisan, commerçant, profession libérale, auto-entrepreneur	❑* Temps partiel Durée en heures/semaine : _____ ❑* Temps complet

Situation particulière :

_____

_____

_____

*** Merci de cocher les cases concernées**

(1) Fournir une copie du contrat